|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 34e  | 1re  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 24 avril 1991 | M. Michel Pagé | Ministre de l’Éducation et leader parlementaire | PLQ |

**M. Pagé :** Mme la Présidente, Mme la députée, MM. les députés, je suis accompagné de M. Michel Paquet, qui est sous-ministre adjoint à l'administration, M. Réjean Morel aussi, qui est au ministère, M. Thomas Boudreau qui se joindra à nous, qui est avec nous. Sont aussi présents les sous-ministres adjoints, M. Cadieux, M. Gagnon, M. Gabrièle, M. Tremblay, M. D'Aoust et leur personnel. J'espère bien que cette journée nous permettra d'échanger de façon utile en référence à cette mission qui s'Inscrit parmi, je crois, la première noblesse d'une société, soit la mission éducative.

Mme la Présidente, l'examen des crédits du ministère de l'Éducation, auquel je participe pour la première fois en tant que titulaire de ce ministère, me parait un moment privilégié pour prendre un aperçu de l'état de notre enseignement primaire et secondaire et pour réfléchir aux perspectives qui doivent nous guider en 1991-1992 et dans les années suivantes.

Dès mon arrivée au ministère, j'ai tenu à prendre un contact étroit avec les écoles du Québec. J'ai donc visité plusieurs centres d'éducation. J'ai eu l'occasion de rencontrer les partenaires de l'éducation les plus près des enfants, les plus près des jeunes. Le bilan de ces visites s'avère très, très positif. J'ai été impressionné par la qualité du travail accompli par les enseignantes et les enseignants, les cadres scolaires et les autres personnels, les parents et les élèves, et je tiens à leur rendre un hommage particulier.

J'ai eu l'occasion de prendre contact avec les organismes nationaux, soit les fédérations, associations de commissions scolaires, associations représentant les directeurs, les cadres des commissions scolaires, syndicats d'enseignants, etc., et aussi la Fédération des comités de parents avec qui j'ai établi des contacts que je souhaite des plus étroits, en ce qui me concerne.

On a donc eu des échanges fructueux et je suis assuré de leur excellente collaboration.

Je tiens enfin à souligner l'aide précieuse que mes collaboratrices et collaborateurs du ministère de l'Éducation m'apportent dans ma tâche quotidienne. J'ai la conviction que tous ces partenaires sont disposés à affronter la tâche qui nous est commune, c'est-à-dire celle d'une éducation de qualité dans un contexte qui, il faut en convenir, est assez délicat, plus particulièrement au niveau budgétaire.

Des défis, on n'en manque pas. Ils nous pressent d'agir: le défi d'offrir des chances à tous en éducation; le défi d'accueillir nos communautés culturelles et de bien les intégrer à notre démarche éducationnelle; le défi de combattre les effets de la pauvreté; le défi de prévenir et d'apporter une réponse à l'abandon des études chez nos fils et nos filles; le défi de former des citoyennes et des citoyens responsables prêts à affronter l'an 2000; le défi d'une main-d’œuvre bien formée, une main-d’œuvre excellente, capable de faire face à la concurrence internationale et capable aussi de répondre continuellement, de façon adéquate, à des besoins évolutifs d'entreprises.

Le défi que nous avons aussi, et auquel nous sommes farouchement déterminés, c'est le défi de valoriser la profession d'enseignantes et d'enseignants, de redonner de la fierté à ces gens qui jouent un rôle de premier niveau, qui jouent un rôle de premier plan, somme toute, dans la démarche. L'éducation, ce n'est pas uniquement autour de tables de discussion comme celle-ci que ça se passe. L'éducation, ça se passe entre autres et particulièrement dans nos classes, dans nos écoles, dans nos centres d'éducation, au niveau du Québec. Le défi de la coresponsabilité dans l’ensemble du système éducatif est là aussi; c'est le défi de rejoindre les parents parce qu'ils sont, en premier lieu, responsables de l'éducation de leurs enfants.

Avant de considérer avec vous ces défis, je vais dire quelques mots sur la performance de notre système d'enseignement. Du point de vue gestion des ressources, on peut constater que la performance de notre système d'enseignement soutient fort honorablement la comparaison avec les pays voisins. En effet, au cours des 15 dernières années, les dépenses du système d'enseignement québécois ont été ramenées à un niveau comparable à celui de ses voisins. C'est ainsi qu'en 1976 le Québec dépensait 6 % de son produit intérieur brut pour l'enseignement primaire et secondaire alors que l'Ontario en dépensait 4,5 %. En 1989, le Québec y a consacré 4,3 % et l'Ontario 4 %. Il y a donc une démarche de rationalisation qui a été obtenue, en bonne partie grâce au fait que le Québec a connu une diminution sensible de ses effectifs scolaires jeunes qui sont passés au cours de la même période, d'au-delà de 1 400 000 à 1 100 000. Alors, la diminution de la part du budget ou des budgets d'éducation qui a contribué à réduire la part de notre budget qui est consenti se réfère non pas aux diminutions budgétaires - il ne faudrait pas que ce soit interprété comme ça - mais ça s'explique par une diminution substantielle... Somme toute, c'est quoi? C'est 500 000 élèves de moins que nous avons dans nos écoles. Près de 500 000 élèves de moins, étudiants de moins qu'on a aujourd’hui, comparativement à il y a de ça 15 ans, 17 ans, ou 20 ans.

Le contrôle des dépenses a été fait sans mettre fondamentalement en cause la situation des enseignants. En effet, les conditions de travail et le salaire moyen des enseignants du Québec sont comparables à ceux de leurs collègues américains. Par ailleurs, si le salaire des enseignantes et des enseignants québécois est un peu moins élevé que celui de leurs collègues ontariens, il faut remarquer que leur charge de travail est un peu moins lourde. De plus, le personnel à plein temps du réseau bénéficie de la sécurité d'emploi malgré la baisse des effectifs et un taux de chômage provincial assez élevé. C'est un avantage unique en Amérique du Nord. Ces constats illustrent bien l’importance que nous accordons à la profession enseignante.

Dans ce contexte, quel a été le niveau de réalisation des objectifs du système d'enseignement? Globalement, des progrès significatifs ont été accomplis dans le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires au cours des 15 dernières années. Vous savez, on est souvent portés à se référer aux chiffres de ceux et celles qui ne se rendent pas à une diplomation de secondaire V. On évoque certains chiffres, et je vais y revenir tout à l'heure. Certains se réfèrent à 40 %, d'autres à 36 %. Il faut quand même retenir une chose, c'est qu'au début des années soixante-dix c'est 52 % de nos étudiants et étudiantes qui pouvaient obtenir une diplomation de l'équivalence de secondaire V. Aujourd’hui, nous en sommes à 64 %. C'était 52 % en 19751976, nous en sommes maintenant à 64 %, et celle des adultes au cours de la même période est passée de 4 % à 10 %.

On doit cependant constater que les exigences scolaires en vue d'une formation de qualité se sont resserrées depuis 1981, avec comme contrecoup une baisse dans le taux d'obtention d'un diplôme après 1985. Toutefois, cette situation s'est stabilisée et, ces dernières années, une reprise s'est amorcée chez les filles et chez les adultes. Malheureusement, depuis le début des années quatre-vingt, l'écart de performance entre les filles et les garçons tend à s'accentuer au Québec. Par contre, les disparités régionales quant à l'obtention du diplôme se sont considérablement amenuisées, et également quant à la réussite aux examens ministériels.

Je ne peux passer sous silence le problème de l'abandon scolaire qui reste très préoccupant et qui s'établit au niveau des grandes priorités du ministère et du ministre de l'Éducation. Les départs sans diplôme au secteur des jeunes se sont maintenus au niveau de 36 %. Ce sont surtout des garçons qui abandonnent: 60 % de ceux qui quittent l'école sans diplôme sont des garçons. Près des trois quarts des départs sans diplôme sont faits d'élèves ayant au moins 16 ans au début de l'année scolaire. Ça s'explique... Et là, ce que je formule, c'est une réaction préliminaire, des commentaires préliminaires, compte tenu que nous sommes à étudier de façon plus pointue et plus à fond l'ensemble de cette question. Nos données nous indiquent que ça s'expliquerait en partie par l'accroissement des exigences du régime pédagogique, en particulier par l'élévation de la note de passage de 50 % à 60 % qui a été progressivement appliquée depuis 1982. Nos études tendent à démontrer un effet direct de la note de passage, qui est passée de 50 % à 60 %, sur le phénomène de l'abandon scolaire. N'oublions pas non plus que les données incluent des élèves qui sont actuellement comptabilisés comme décrocheurs parce qu'ils n'obtiennent pas de diplôme. Alors, dans les 36 %, il faut prendre en compte le fait qu'ils sont comptabilisés comme ceux qui sont décrocheurs, ceux qui n'obtiennent pas un diplôme de secondaire V.

Certains d'entre eux ne doivent pas être considérés comme tels, par exemple les élèves qui persévèrent dans des cheminements particuliers de formation. On a un nombre important d'élèves - et je pourrai revenir à certains pourcentages lors de l'échange et des questions - qui n'obtiennent pas une diplomation, mais qui sont inscrits dans des cours de cheminement particulier. D'autres n'attendent pas la fin du secondaire pour passer à l'éducation des adultes. Et, d'ailleurs, on constate dans l'analyse - on pourra rendre public de façon plus complète l'ensemble de ces données en cours d'année- qu'un nombre important qui abandonnent l'école avant l'obtention d'un diplôme de secondaire V reviennent, tantôt un an, tantôt deux ans après, et obtiennent un tel diplôme dans le cadre de l'enseignement aux adultes.

Enfin, et là ça surprendra peut-être certains membres de cette commission, on a un pourcentage de 2,06 % de celles et ceux qui ne se rendent pas à une diplomation de secondaire V qu'on retrouve au niveau collégial. Nos analyses nous indiquent que c'est 2,06 % qui ne terminent pas le secondaire V, et qu'on retrouve éventuellement au réseau collégial. On pourra revenir là-dessus. Même moi aussi j'ai été très surpris quand j'ai pris connaissance de ces données.

Enfin, si l'on tient compte de ceux qui persévèrent jusqu'à 16 ans et plus en insertion sociale et professionnelle, de ceux qui s'inscrivent au collégial sans avoir obtenu un diplôme d'études secondaires et de ceux qui passent à l'éducation des adultes, le taux véritable d'abandon scolaire serait de l'ordre de 20,9 %. La question revêt pour le ministère une extrême importance, et des travaux résolus sont en cours depuis deux ans pour nous permettre de mieux cerner le phénomène et de déterminer des voies d'action précises. Je peux vous assurer que je porte personnellement une attention toute spéciale à ce problème. J'y reviendrai d'ailleurs dans le cadre plus général des services à offrir aux élèves qui éprouvent des difficultés à fonctionner dans le système scolaire.

Malgré le problème de l'abandon des études, la performance actuelle du Québec par rapport à ses voisins et aux pays de l'OCDE est fort honorable. En 1989, 74 % des Québécois, jeunes et adultes, obtenaient un diplôme du secondaire contre 73 % en Ontario. Parmi les pays de l'OCDE, seul le Japon, à 88 %, et les États-Unis, à 75 %, ont une meilleure performance. Par contre, le Royaume-Uni, à 37 %, la France, à 34 %, et l'Allemagne, à 28 %, paraissent performer moins bien.

Toutes ces données se trouvent, cette année encore, dans la brochure intitulée "Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire, édition 1991" que je rends publique aujourd'hui même. Et je m'engage à poursuivre la publication de cette brochure qui en est à sa sixième année. Elle répond en effet à une double préoccupation, celle de rendre des comptes et celle d'évaluer les performances du système scolaire.

C'est aussi pour répondre à cette préoccupation de rendre des comptes que le ministère de l'Éducation collabore avec l'International Assessment of Education Progress qui conduit des études dans 27 pays et provinces canadiennes sur l'état de l'apprentissage de la mathématique et des sciences. Nous collaborons aussi avec l'OCDE au développement de meilleurs outils de connaissance de la performance des systèmes scolaires. Ces collaborations permettront à la fois de comparer les connaissances acquises par les élèves et de parvenir à un consensus international un ensemble d'Indicateurs. Sous l'égide du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, une étude internationale a également été engagée sur les apprentissages. Le Québec et l'Alberta en assument le leadership.

Pour compléter ce bilan, je voudrais souligner la bonne collaboration qui s'est établie avec le Conseil supérieur de l'éducation chargé par la loi de nous donner des avis sur tout sujet concernant l'éducation. Chaque année, le Conseil présente au ministre un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Le rapport 1989-1990, présenté en décembre dernier, s'intitule et portait sur "La nécessité de développer une compétence éthique pour aujourd'hui, une tâche éducative essentielle". Le rapport 1990-1991 portera sur la profession enseignante. Ces deux rapports offrent sans nul doute une aide précieuse au ministère puisqu'ils coïncident avec certaines des cibles d'action que nous entendons poursuivre au cours des prochaines années.

Ce bilan des dernières années que je viens d'esquisser nous montre qu'il est possible, dans la situation économique actuelle, de faire bien, de faire mieux, avec des ressources qui sont relativement limitées.

Avant de vous présenter les perspectives que j'entends privilégier au cours des prochaines années, il me parait important d'attirer l'attention sur quelques éléments des actions de l'année 1991-1992. Tout d'abord, je tiens à préciser que nous entendons continuer à mettre en œuvre ce qui a été entrepris par mon prédécesseur, M. le député d'Argenteuil, alors ministre de l'Éducation, M. Ryan. Le plan de développement "Le français à l'école" se poursuivra pour une quatrième année. Son succès, sa pertinence ne sont plus à démontrer.

Cette année verra de nouveau l'octroi de subventions aux commissions scolaires pour l'acquisition de dictionnaires, de grammaires, de livres de lecture et pour le perfectionnement des enseignants. On complétera les travaux entrepris pour définir avec précision les objectifs d'apprentissage pour chaque degré d'enseignement du primaire et du secondaire. Nous sommes aussi à voir les outils d'évaluation des apprentissages.

Ces dernières années, un effort financier très important a été consenti pour doter le réseau scolaire d'un parc de micro-ordinateurs. Un plan visant la création d'un réseau de centres d'enrichissement micro-informatique scolaires a été mis en route, comme vous le savez, en 19881989. Ce plan nous aura permis d'implanter 35 centres régionaux auxquels viennent maintenant s'ajouter des centres locaux rattachés à leur commission scolaire respective. On entend continuer dans ce sens-là.

Un plan d'action sur l'enseignement du français langue seconde est en voie de réalisation. Ce plan fait suite à un sondage effectué auprès des commissions scolaires qui dispensent l'enseignement en anglais. Il a permis de mieux cerner les besoins du milieu en ce qui concerne l'enseignement du français langue seconde. Au cours de l'année 1991-1992, des subventions pour l'achat de livres, de grammaires et de dictionnaires seront octroyées. On procédera aussi à la révision du programme d'études au primaire, à la préparation des guides pédagogiques et de matériel didactique et à l'enrichissement du programme au secondaire. D'ailleurs, il serait peut-être opportun que je vous rappelle que, lorsque j'ai déposé, lorsqu'on a rendu public le document nous donnant les pourcentages ou donnant le tableau de la performance du régime pédagogique, j'étais satisfait de constater qu'en ce qui concerne l'enseignement dans le milieu anglophone au Québec, l'enseignement du français langue seconde, somme toute, dans les écoles anglaises, l'est pour 30 % de plus, finalement, que ce qui est prévu dans le régime pédagogique. Donc, ça témoigne, en ce qui me concerne, d'un engagement et d'une volonté très ferme de la communauté anglophone du Québec de faire en sorte que nos fils et nos filles d'origine anglaise aient une connaissance et soient capables de parier le français.

Le plan de développement de la formation professionnelle, qui a fait l'objet d'investissements majeurs, qui a fait l'objet de modifications en termes de politiques d'intervention, est complètement modifié. Je pense que, s'il y a un député ou une députée autour de cette table qui peut en témoigner, c'est bien les députés de la région de Montréal, et particulièrement vous, Mme la Présidente, qui avez été à même de constater comment on fait les choses de façon différente maintenant. On les fait de façon à faire en sorte que ce que nous enseignons corresponde exactement aux besoins évolutifs des entreprises du Québec, avec une véritable, non seulement association, mais c'est devenu une véritable osmose avec les milieux qui requièrent de la main-d’œuvre au Québec.

Dans le domaine de la législation, les actions porteront sur quatre éléments principaux. Le processus d'intégration des commissions scolaires devrait être complété; actuellement, ne reste 17 commissions scolaires régionales qui ne dispensent que l'enseignement secondaire et 56 commissions scolaires responsables de l'enseignement primaire seulement. Il importe de régler la question et de conduire à terme la démarche de l'intégration des enseignements et, par voie de conséquence, la responsabilité territoriale des commissions scolaires. Cette action nous permettra de préparer l'implantation des commissions scolaires linguistiques en prenant évidemment comme hypothèse que le jugement de la Cour suprême nous sera favorable. En effet, c'est en octobre prochain que la Cour suprême a fixé la date des auditions à la suite du renvoi de la Loi sur l'instruction publique. Le jugement est donc attendu au début de 1992. Il m'apparaît très important que la démarche d'intégration soit conduite à terme dans les meilleurs délais.

J'entends présenter incessamment à l'Assemblée nationale un projet de 1oi sur l'enseignement privé. Il s'agit de moderniser et de rationaliser la loi actuelle et en particulier de délimiter plus nettement son champ d'application. Les critères de délivrance des permis et d'attribution des subventions seront définis plus clairement. Les ambiguïtés seront relevées relativement à certains aspects du permis actuel et le développement des établissements privés sera encadré, d'une part en les dotant d'une base plus ferme de subvention, et d'autre part en entourant l'attribution des subventions de critères mieux définis pour le réseau privé.

Je compte encore soumettre, ce printemps, à l'Assemblée nationale un projet de 1oi sur l'aide financière aux élèves en formation professionnelle. L'objectif est de favoriser l'accessibilité de la formation professionnelle à l'école secondaire en instituant un régime de prêts et bourses aux élèves, jeunes et adultes, à temps plein.

Finalement, je veux informer les membres de la commission de l'état d'avancement des travaux en vue de l'adoption d'un règlement sur le régime pédagogique des adultes. Nous prévoyons arrêter un projet au cours de l'été qui vient, l'été 1991, et le soumettre à la consultation du réseau scolaire au cours de l'automne 1991. Les étapes d'approbation réglementaire se feront en 1992. Nous prévoyons que le projet de règlement sera adopté à la fin de l'année 1992. Il sera en application le 1er juillet 1993.

Ce bref aperçu de l'année qui vient montre que nous nous situons dans la ligne des actions entreprises depuis plusieurs années. Il nous faut continuer à améliorer la qualité de l'éducation tout en tenant compte de la capacité de payer des Québécois. On se doit d'être plus efficaces à tous les niveaux de l'organisation. Il s'agit de trouver des moyens selon une optique et un dynamisme nouveau pour continuer ce qui a été entrepris et pour proposer des orientations qui permettront aux fils et aux filles du Québec de répondre aux défis de demain.

Les défis auxquels est confrontée l'éducation nous indiquent tout naturellement les orientations adoptées pour orienter les actions des prochaines années, voire de la prochaine décennie. Ces orientations ne sont ni un bouleversement, ni un virage majeur de notre système d'éducation. Elles permettent de mieux cibler les actions à poursuivre ou à entreprendre pour renforcer l'éducation.

On vise des services adaptés aux clientèles plus fragiles dans notre société. Le Québec des années soixante a réussi à rendre l'éducation accessible à tous les jeunes, mais tous ne se présentent pas à l'école avec des chances égales. Ce sont des chances qu'il faut donner aux jeunes. Ils sont le capital le plus précieux du Québec parce que, quand on se réfère à nos fils et à nos filles qui sont dans nos écoles, c'est l'avenir et c'est le devenir du Québec. On se doit de mettre en œuvre, donc, des moyens d'éviter de laisser pour compte un trop grand nombre d'entre elles et d'entre eux. Il s'agit d'assurer à chacun un bon départ. Une attention particulière doit être accordée aux élèves des milieux économiquement faibles, à ceux des communautés culturelles, aux élèves en difficulté ou handicapés et aux décrocheurs.

Si on se réfère aux milieux économiquement faibles, la pauvreté est un obstacle majeur à la réussite et à la poursuite des études. Même si elle est présente partout au Québec, elle atteint à Montréal des proportions inquiétantes puisque près de 20 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté. On la trouve de plus en plus présente chez les familles nombreuses, les jeunes familles et aussi les familles monoparentales. Pour les enfants des familles pauvres, ça veut dire des problèmes de santé. Ça veut dire des problèmes de capacité à suivre le rythme de formation généralement reconnu chez les autres.

Ça veut dire des problèmes d'absentéisme. Ça veut dire un rendement scolaire plus faible. Pour les parents aussi, ça veut dire souvent une grande difficulté à entrer en communication avec leur école. Depuis près de 20 ans, les initiatives se sont multipliées et un plan d'action a été mis en œuvre par le ministère. C'est ainsi que des services particuliers sont offerts, j'en conviens, aux enfants de quatre ans vivant en milieu économiquement faible, mais je n'ai pas l'intention de dire ou de soutenir aujourd'hui que c'est la réponse à toute la problématique puisqu'il faut quand même prendre pour acquis que cette intervention s'appuie sur une carte de pauvreté qui m'apparaît, en ce qui me concerne, périmée. Malgré ça, en 1990-1991, c'est 6900 enfants qui ont fréquenté une maternelle quatre ans ou une maternelle maison, et près de 10 000 parents ont été rejoints par le service d'animation Passe-Partout.

À Montréal, on estime que le quart des enfants vivent dans des familles pauvres. Pour permettre de lutter plus efficacement contre les effets de la pauvreté sur les enfants, nous sommes à élaborer un plan d'action qui devra être mis en œuvre à compter de septembre prochain. Des mesures alimentaires sont déjà en place dans certaines commissions scolaires. Il faudra accroître ces mesures alimentaires. Il faudra aussi accompagner cette démarche par une plus grande sensibilisation des parents à la responsabilité que nos enfants arrivent dans nos écoles en ayant pris un petit déjeuner. Ce n'est pas uniquement dans les milieux économiquement faibles; on a un pourcentage important d'enfants qui entrent sans avoir mangé parce qu'il n'y a rien dans le frigidaire, mais on a aussi un pourcentage qu'on ne peut pas quantifier, mais un pourcentage, on en est convaincus par nos analyses, d'enfants qui entrent dans nos écoles sans avoir mangé alors qu'il y avait de quoi dans le frigidaire. En plus de nombreuses autres interventions qui sont actuellement étudiées dans le plan d'action qu'on veut mettre en place à compter de septembre 1991, on devra accompagner le tout d'une véritable démarche de sensibilisation des parents.

Même si l’école s'implique dans la lutte à la pauvreté, elle ne peut pas le faire seule. Il faudra développer sur les plans régional et local des mécanismes de concertation avec les organismes d'entraide, les services sociaux et les services municipaux et aussi les organismes bénévoles. Pour moi, il m'apparaît... Je dois dire, au bénéfice des membres de cette commission, que ce qui m'est apparu comme étant le plus rafraîchissant et le plus motivant à l'égard de la lutte qu'on doit mener au phénomène de la pauvreté, c'est l'engagement des communautés locales, c'est la solidarité dans nos quartiers de villes, dans nos paroisses de villes à l'égard de ce problème aigu.

Les communautés culturelles. En 1990, près de 40 000 immigrants sont entrés au Québec, venant surtout d'Asie. Plus de 65 % d'entre elles et d'entre eux ne connaissent pas le français. L'école joue donc un rôle déterminant dans le processus d'adaptation de la population immigrante à la société d'accueil. 80 % des enfants issus des communautés culturelles fréquentent les écoles de Montréal. À la CECM, un élève sur trois est membre d'une communauté culturelle, ce qui représente, dans 45 écoles, plus de la moitié des élèves et, dans 129 écoles, plus du quart des élèves.

Aux nouveaux arrivants et à ceux qui ne maîtrisent pas suffisamment le français sont offerts des classes d'accueil et de francisation. C'est 10 mois de cours intensifs. En général, c'est 10 mois ou 11 mois de cours intensifs, en français uniquement, pour l'apprentissage de la langue du Québec. Actuellement, c'est 8624 élèves qui fréquentent ces classes. Et je dois dire que j'en ai rencontré... j'ai fait plusieurs de ces classes-là en janvier, février et mars dernier, et je suis très, très encouragé de ce qu'on y voit. Et peut-être que la Commission pourrait éventuellement se joindre au ministre, ou des membres de la Commission pourraient se joindre au ministre parce que, somme toute, c'est dans les classes que ça se passe, l'éducation et la formation.

En plus de ces classes, un effort particulier est consenti pour les mesures de soutien linguistique d'aide aux écoles à forte concentration ethnique et l'enseignement des langues d'origine. L'enseignement des langues d'origine, c'est un programme qui vise à conserver la langue et la culture des nouveaux arrivants, de celles et ceux qui ont choisi le Québec, car l’apport des diverses cultures est un enrichissement pour l'ensemble de la société québécoise. Des programmes PELO existent dans 14 langues. Un effort tout particulier sera apporté à l'amélioration des structures et des mesures d'accueil pour permettre aux nouveaux arrivants de se franciser, de s'intégrer et de bénéficier des chances égales en éducation.

Il faudra également prendre les moyens pour rejoindre les parents issus des communautés culturelles et les familiariser avec l'école. Il faudra favoriser et soutenir l'implantation d'un programme d'éducation interculturelle. Je dois vous dire que j'ai bon espoir en notre démarche, en référence à l'intégration des communautés culturelles, au support, via le ministère de l'Éducation, à cette démarche, j'ai confiance en la pertinence et au succès de la mise en œuvre de ces politiques, compte tenu, d'autant plus, du document qui a été déposé, qui a été rendu public, "La politique d'intégration des communautés culturelles", par ma collègue, Mme la ministre des Communautés culturelles.

Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, les élèves handicapés. Je remarque que notre philosophie envers cette clientèle a changé. On pariait autrefois d'inadaptation scolaire. Ces jeunes étalent considérés comme inadaptés. C'est l'école, maintenant, qui veut et qui doit adapter ses services, aider ces jeunes à parvenir au développement optimum de leurs possibilités et à s'intégrer à l'école pour être en mesure, par la suite, de s'intégrer à la société. Notre système scolaire prévoit un large éventail de mesures particulières pour ces jeunes, depuis le soutien nécessaire à leur intégration dans les classes régulières jusqu'à leur insertion dans une classe spéciale ou dans une école spécialisée pour les cas d'élèves plus gravement handicapés.

La responsabilité que nous avons à l'égard de tous les élèves, quelle que soit leur déficience ou leur difficulté, est un défi qu'il faut continuer de relever. Actuellement, un projet de relance de la politique de l'adaptation scolaire est en consultation auprès des commissions scolaires. Cette relance est nécessaire pour faire les liens entre la politique en question et la nouvelle Loi sur l'instruction publique, notamment en ce qui concerne la place des parents qui sont impliqués individuellement dans le plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève et, collectivement, dans le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Nous sommes en consultation actuellement. Les parties m'ont demandé de leur donner ceux et celles qui participent à cette consultation, les intervenants, m'ont demandé de donner un mois de plus à la consultation. Je l'ai accepté. Soyez persuadés qu'on entend mettre en œuvre un plan d'action revu et corrigé pour l'année scolaire 1991-1992, sinon dès le début de l'année scolaire 1991-1992.

Comme je l'ai dit précédemment, trop de jeunes quittent l'école, au secteur des jeunes, sans avoir obtenu un diplôme et sans avoir une préparation adéquate pour bien s'Intégrer dans la société. L'école se trouve évidemment interpellée dans ses programmes, dans ses manières de formation, dans sa pédagogie et dans ses pratiques pour soutenir les élèves qui ne réussissent pas à se maintenir au niveau.

Les recherches qui se poursuivent au ministère permettent d'affirmer que, pour une partie importante des décrocheurs, tout se prépare déjà au primaire. Dans ce contexte, la prévention de l'abandon scolaire n'est plus l'affaire exclusive de l'école secondaire. Elle devient aussi, et peut-être avant tout, celle de l'école primaire, qui devra réussir, dans un premier temps, non seulement à mieux dépister, mais qui devra réussir à établir une ligne d'intervention susceptible de mieux encadrer la problématique à sa source. Ça a été une grande surprise pour moi quand j'ai rencontré les éducateurs spécialisés, celles et ceux qui vivent ces problèmes-là, à quelques reprises depuis seulement six mois, sur la problématique spécifique des décrocheurs. Il y a une constante qui revient. M. le ministre, ça se décèle au primaire, ça se voit, ça se sent au primaire, pour une très grande majorité des cas. Partant de là, nous entendons intervenir à ce niveau-là. Il faudra mettre en place des mesures d'incitation à poursuivre aussi des études au secondaire puisqu'une partie importante des décrocheurs disent quitter l'école pour aller travailler, purement et simplement.

Dès l'automne, et j'escompte bien avant l'automne - je vous dis au plus tard à l'automne, mais j'espère être en mesure de le faire, si possible, pour la rentrée scolaire en août - nous publierons les résultats des travaux en cours, ce qui nous amènera, d'une part, à une meilleure connaissance du décrochage, quoiqu'on commence à en saisir de façon assez importante les données. Et on proposera aussi, purement et simplement, des cibles d'intervention parce qu'on ne peut pas demeurer silencieux face à un problème aussi aigu.

Mme la Présidente, je constate qu'il est 10h15 et je constate que certains de mes collègues commencent à grouiller un peu sur leur chaise. Je ne sais pas si vous aviez l'intention de m'interrompre ou de me rappeler, mais moi, je dois vous dire que quand j'étais ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, généralement, je prenais 45 minutes au début. Je ne voudrais pas, aujourd'hui, par mon propos qui pourrait être long, brimer les droits des parlementaires. Il me resterait la question de la qualité à aborder. Il me restait toute la question de la formation professionnelle sur laquelle j'aurais aimé m'entretenir avec vous. J'aurais aimé traiter aussi d'un élément. Ce que je veux annoncer aujourd'hui, je veux annoncer une ...

Je vais conclure rapidement et on passera aux questions. Alors, un, j'ai déjà indiqué très clairement qu'en ce qui concerne le phénomène de l'abandon scolaire et des décrocheurs nous sommes à nous donner des moyens, des façons de faire pour vraiment faire face de façon utile à ce problème. Et de plus, j'entendais vous faire part et faire part aux membres de la commission de l'inquiétude que j'ai, comme ministre de l'Éducation, à l'égard du calendrier scolaire.

On sait que le calendrier scolaire a fait l'objet, et fait régulièrement l'objet de commentaires, tantôt de la part de parents, tantôt de la part d'observateurs. L'enseignement au Québec est dispensé à partir d'un calendrier de 200 jours, mais c'est seulement 180 jours d'enseignement effectif parce que 20 journées pédagogiques sont consacrées à de la formation pour nos enseignantes et nos enseignants, et à la participation à des colloques. Je veux confirmer que ces 20 jours sont bien investis. Ces gens-là font du travail utile, sauf qu'on doit quand même avoir à l'esprit les faits suivants: avec 180 jours de calendrier d'enseignement, au Québec, on s'inscrit parmi les plus bas dans l'ensemble des pays de l'Occident. En Allemagne, c'est au-delà de 200. Au Japon, c'est au-delà de 240 jours. En Allemagne, c'est 220 jours et, ici, nous en sommes à 180 jours-année.

Dès mon arrivée au ministère, j'ai été très surpris de constater que la moyenne au niveau du Québec n'était pas de 180 jours, mais elle était plutôt de 172 jours et que, pour certaines commissions scolaires, la performance de jours d'enseignement allait à 164 jours, ce qui est inacceptable pour moi, comme ministre de l'Éducation. Si l'on veut vraiment performer, si l'on veut vraiment se comparer avantageusement à d'autres pays, si on veut vraiment, en quantité et en qualité, bien former nos fils et nos filles qui sont l'avenir du Québec, on se doit d'appliquer avec discipline et avec rigueur ce qui est prévu dans nos régimes pédagogiques, et particulièrement le nombre de jours d'enseignement. À cet égard, j'ai fait part aux commissions scolaires de mon intention d'appliquer des mesures strictes visant le respect... Je peux vous confirmer que, jusqu'à maintenant, ça semble bien aller.

En ce qui concerne le calendrier, nous travaillons, mon adjoint parlementaire, les sous-ministres et mol ainsi que des membres de mon équipe, sur une proposition de réforme majeure du calendrier scolaire au Québec. La réforme doit viser, comme premier objectif, de donner le plus de chances possible à une formation et une acquisition de connaissances à nos étudiants et à nos étudiantes. On doit tout faire pour aller chercher le maximum en termes de plages de temps à l'intérieur de ces 180 jours pour que ce soit effectivement des jours d'enseignement.

Le deuxième objectif vise à amener de la stabilité dans le calendrier scolaire. On sait que le calendrier scolaire, là, traditionnellement, ça a été conçu de la façon dont on le connaît parce que ça s'inspirait des semences et des récoltes, à l'époque. Alors, la proposition va viser une relative stabilité dans le calendrier. Je lisais, comme vous autres, des articles où les gens s'inquiètent de l'école, entre guillemets, des congés, des journées flottantes, des tempêtes de neige qui seraient remplacées par des journées flottantes, etc. Alors, j'ai l'intention de soumettre et de rendre public un document qui va aller en consultation et j'ai l'intention de rendre public ce document au plus tard au moment de la rentrée scolaire. Ce sera une proposition qui pourrait faire l'objet d'une commission parlementaire, quelque part autour de l'automne 1991, c'est-à-dire probablement aux mois d'octobre et novembre prochains.

Il y a beaucoup d'autres sujets que j'aurais aimé aborder, mais, comme le temps fuit, je vais m'arrêter là et vous indiquer aussi que je pourrai répondre à vos questions sur toute la problématique, toute la question à laquelle sont confrontées un nombre important de commissions scolaires actuellement, soit toute la question de l'enseignement de la sexualité, comment faire pour intervenir à l'égard des maladies transmises sexuellement et la lutte contre le sida qui fait l'objet de discussions dans certaines commissions scolaires. Je pourrai répondre à vos questions un peu plus tard. Je peux vous indiquer que, constatant qu'il ne semblait pas y avoir de commun dénominateur dans les interventions des commissions scolaires, constatant que certaines commissions scolaires hésitaient même à aborder cette question de front autour de la table des commissaires, j'achemine aujourd'hui une lettre, comme ministre de l'éducation, parce que je me sens une responsabilité morale d'intervenir auprès des commissions scolaires et des parents à ce sujet et je pourrai, en début d'après-midi, rendre publique la lettre que j'adresse à chacune des commissions scolaires du Québec sur le sujet.

Merci, Mme la Présidente. Je vous prie de me pardonner si j'ai pris un peu trop de temps et je vous assure que j'ai le ferme propos de ne plus recommencer pour les prochaines années.